

Pôle communication

Jeudi 21 avril 2022

## INFO PRESSE

### Signature des contrats d'un prêt relais

**Louis Mapou, président du gouvernement a signé, jeudi 21 avril, au siège du gouvernement , les contrats du prêt relais accordé par la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB), la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC) et la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI).**



*(De gauche à droite) Patrick Martin, directeur général de la SGCB, Frédéric Viard, directeur général de la BCI, Louis Mapou, président du gouvernement, Catherine Demeusy, directrice générale déléguée et directrice commerciale de la SGCB, Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement chargé notamment du budget et des finances, et Cédric Glorieux, directeur général de la BNC.*

Une demande de prêt relais a été faite par le gouvernement aux banques de la place en attendant l'arrivée des fonds d'un nouvel emprunt AFD (Agence française de développement) de 20,8 milliards de francs (courant juin sur les comptes de la Nouvelle-Calédonie) garanti par l'Etat.

*\*\* Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur [gouv.nc](http://gouv.nc) \*\**

La SGCB, la BNC et la BCI ont répondu à cette demande pour un montant 1,5 milliard de francs chacune, soit un financement total de 4,5 milliards de francs. L'arrivée de ces fonds permettra au gouvernement, dans les deux prochains mois, d'honorer, sans difficulté de trésorerie, les dépenses prévues à l'occasion du vote du budget primitif 2022.

Les régimes sociaux bénéficieront des fonds nécessaires au versement régulier de la dotation globale de financement des hôpitaux. Toutes les dépenses liées aux différents dispositifs de protection sociale et au chômage partiel COVID-19 pourront être réglées sans délai.

Ce prêt relais permettra de réguler les besoins de trésorerie déjà identifiés au titre des budgets de répartition et de reversement. Ainsi, l'ensemble des dotations aux collectivités et aux différents établissements publics ne connaîtra aucun retard de règlement.

**Les caractéristiques des prêts relais sont les suivantes :**

- Taux : 1,3 %
- Échéance de remboursement : Entre août et octobre 2022 selon les banques.
- Paiement des intérêts : à l'échéance de remboursement

Au travers des conditions de taux très intéressantes proposées à la Nouvelle-Calédonie, les banques ont marqué leur soutien au territoire dans cette période difficile.

\* \*

\*